

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

NOV 15 1984

1922^e SÉANCE : 26 MAI 1976

UN/SA LIBRARY

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1922/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1922ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 26 mai 1976, à 15 heures.

Président : M. Louis de GUIRINGAUD (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1922/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066).

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1916e à 1918e et 1920e séances], j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la Somalie, du Soudan et du Yémen, ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil et M. Baroodi (Arabie saoudite), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Bishara (Koweït), M. Jamal (Qatar), M. Allaf (République arabe syrienne), M. Hussien (Somalie), M. Medani (Soudan) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : A la suite des consultations auxquelles j'ai procédé avec tous les membres du Conseil, je suis autorisé à faire, en tant que président, la déclaration suivante :

“A la suite de la demande présentée par l'Egypte le 3 mai 1976 [S/12066], le Conseil de sécurité a tenu sept séances entre le 4 et le 26 mai pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés. Après avoir consulté tous les membres, le Président du Conseil tire la conclusion que la majorité d'entre eux ont été d'accord sur ce qui suit.

“Une vive préoccupation a été manifestée au sujet de la situation actuelle dans les territoires arabes occupés, de même que s'est exprimée une inquiétude au sujet du bien-être de la population de ces territoires.

“La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949¹, est applicable aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Il a donc été demandé à la Puissance occupante de respecter strictement les dispositions de ladite convention, de s'abstenir de toutes mesures qui les violeraient ou de rapporter ces mesures. A ce titre, les mesures prises par Israël dans les territoires arabes occupés qui sont de nature à en modifier la composition démographique ou le caractère géographique, et en particulier la constitution de colonies de peuplement, ont été déplorées. Ces mesures, qui ne sauraient préjuger l'issue des efforts déployés dans la recherche de la paix, constituent un obstacle à celle-ci.

“Le Conseil de sécurité devrait continuer de suivre attentivement la situation.”

3. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la manière éloquente dont vous avez dirigé nos travaux n'a fait que confirmer tout ce que nous attendions de vos grandes qualités de diplomate avisé, expérimenté et adroit. Je suis très conscient de l'honneur que représente pour le Conseil le fait de voir ses travaux dirigés d'une manière aussi expérimentée et constructive. Ma délégation vous promet toute sa coopération jusqu'à la fin de votre mandat.

4. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ambassadeur Huang Hua de la Chine de la manière

excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois d'avril.

5. Ma délégation est heureuse de revoir parmi nous l'ambassadeur Malik de l'Union soviétique. La nouvelle du malheureux accident dont il a été victime, ainsi que son épouse, nous avait beaucoup attristés. Nous sommes heureux de le voir rétabli, et voudrions le prier de présenter nos meilleurs vœux à Mme Malik.

6. Enfin, je voudrais adresser des paroles de bienvenue à l'ambassadeur Abe du Japon et à l'ambassadeur Illueca du Panama. Je suis certain qu'ils sauront maintenir le haut niveau établi par leurs prédécesseurs ici et me réjouir de coopérer avec eux dans le cadre du Conseil.

7. L'élément central de la question du Moyen-Orient a une fois de plus été mis en relief de manière aiguë lors de la présente discussion sur la situation lourde de menaces qui règne dans les territoires arabes occupés par Israël. Les protestations et manifestations des Palestiniens sur la rive occidentale du Jourdain reflètent la tension qu'engendre inévitablement l'occupation militaire étrangère. Ces démonstrations soulignent en outre la ténacité avec laquelle les patriotes palestiniens sont déterminés, face à l'intransigeance de la Puissance occupante, à lutter pour affirmer leur droit d'être libres et de donner pleine expression à leur propre identité nationale. La conscience déjà aiguë de cette identité et la prise de position très ferme de ses représentants politiques ont été renforcées encore par le résultat des récentes élections sur la rive occidentale.

8. Il y a deux mois à peine, le Conseil s'est réuni pour discuter de la situation de plus en plus grave dans les territoires occupés. A l'époque, certains membres du Conseil avaient fait de modestes propositions, qui, dans un esprit de compromis et d'accommodement, avaient été substantiellement modifiées, de sorte que l'on pouvait dire que, sous leur forme définitive, elles ne répondaient plus, dans un certain sens, que partiellement à la gravité de la situation. Et pourtant, ces propositions ont provoqué le vote négatif d'une puissance de première importance.

9. Il n'est donc pas surprenant, à notre sens, que les développements ultérieurs dans les territoires arabes sous occupation israélienne aient conduit à une nouvelle aggravation de la situation. En effet, à cette incapacité du Conseil de répondre à la situation telle qu'elle existait alors sont venus s'ajouter les actes de la Puissance occupante, qui s'efforce, par le recours à la force de l'oppression, d'étouffer les continuelles manifestations du patriotisme palestinien, manifestations nourries par le désir légitime d'un peuple de protéger ses biens et de défendre ses droits nationaux.

10. Il est vain de vouloir expliquer les développements sur la rive occidentale en invoquant de préten-

dues manœuvres sinistres d'incitation à la violence de la part des forces extérieures. La cause des troubles est manifeste. Elle réside dans la nature même de l'occupation, dans son processus corrosif, dans sa prolongation apparemment sans fin, ainsi que dans la détermination des Palestiniens de résister à une situation dont ils ne peuvent légitimement accepter le maintien.

11. Ma délégation tient à dire combien elle est préoccupée par la nature de la réponse qu'a apportée la Puissance occupante aux développements de la situation dans les territoires sous son occupation. Son recours à la violence et son refus de se laisser guider par la raison n'ont fait qu'accentuer encore la détermination du peuple palestinien et qu'éveiller toujours plus la conscience de la communauté internationale. Nous sommes également préoccupés par le fait que la Puissance occupante ne semble pas se contenter d'exercer une violence physique au détriment du peuple palestinien et poursuit son effort de violence culturelle. Restant insensibles aux droits fondamentaux d'un peuple, les autorités israéliennes soutiennent les actes provocateurs de fanatiques religieux qui affirment avec arrogance des droits sur la terre d'autrui. Le Gouvernement israélien, en outre, déclare son intention de poursuivre l'établissement de nouvelles colonies de peuplement, au défi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

12. Le Conseil est appelé à se réunir à la fin de ce mois à l'occasion de l'expiration du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-ment. C'est là une chose qui, avec la situation que le Conseil a été récemment amené à examiner, souligne une inquiétante réalité, à savoir que la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a dangereusement marqué le pas, avec toutes les redoutables implications que cette impasse apparente peut avoir pour la paix et la sécurité globales.

13. La situation telle qu'elle existe actuellement fait ressortir les limitations des pas hésitants qui ont été accomplis jusqu'ici dans la recherche du règlement final de la question du Moyen-Orient. Ces initiatives particulières n'ont abouti qu'à des solutions partielles et temporaires. Ma délégation reconnaît certes que de semblables réalisations, si limitées fussent-elles, ont servi un objectif utile en ce sens qu'elles ont réduit la tension dans la région du conflit. Mais ces progrès limités, dans la mesure où ils n'ont pas permis de parvenir à l'objectif central d'un règlement global et permanent, fondé sur la justice et l'équité, ont inévitablement engendré des frustrations et un sentiment d'impatience.

14. Les principes afférents à un juste règlement ont été posés par la communauté internationale. Ils ont été réaffirmés dans diverses instances internationales à maintes et maintes reprises. Ils réaffirment l'inad-

missibilité de l'acquisition de territoire par la force, ils reconnaissent les droits des Palestiniens à un foyer national et aussi le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres. Cependant, la mise en œuvre de ces principes continue de se soustraire à tous les efforts. Tant qu'ils resteront des éléments abstraits s'inscrivant dans un long débat, nous serons d'autant plus proches de l'inquiétante réalité d'un conflit renouvelé et peut-être généralisé.

15. La passivité et la résignation au *statu quo* ne servent pas les perspectives de paix. Il est donc temps de retrouver l'élan d'autrefois et l'impulsion nécessaire pour apporter une solution définitive à la question du Moyen-Orient. Lorsque sera de nouveau entreprise la recherche d'une solution permanente, il faudra que les principes énoncés par la communauté internationale constituent les directives essentielles.

16. Dire qu'une solution au Moyen-Orient est une nécessité urgente, c'est là quelque chose de superflu. L'urgence est évidente. Ce qu'il faut, c'est une action positive et ferme qui mette en mouvement les mécanismes permettant de négocier en vue d'un règlement politique du problème du Moyen-Orient, y compris l'élément très important qu'est la question de Palestine.

17. Ma délégation espère que la déclaration que vous avez lue tout à l'heure, Monsieur le Président, aura quelque effet et détournera les autorités israéliennes de la voie d'entêtement et de provocation qu'elles ont choisie.

18. M. ABE (Japon) : Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois devant le Conseil, je me permets de vous exprimer, bien qu'un peu tardivement — ce en raison de circonstances inévitables —, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et nos sentiments de reconnaissance pour la manière impeccable dont vous avez déjà dirigé ses affaires.

19. Je saisis également cette occasion pour remercier mes collègues des paroles aimables qu'ils ont bien voulu m'adresser.

[L'orateur poursuit en anglais.]

20. Ma délégation est d'accord avec la déclaration lue par le Président quant à la conclusion de notre débat. Nous voulons lui exprimer notre gratitude pour les grands efforts qu'il a déployés à cette fin. En dépit de cette conclusion, je crois que le Conseil doit garder à l'esprit que la situation dans les territoires arabes occupés se détériore déjà depuis un certain temps et qu'il n'y a aucune raison d'être optimiste quant à une amélioration immédiate du fait de la déclaration de conclusion lue par le Président. Par conséquent, le Conseil doit continuer de suivre les événements avec la même attention et avec la même vigilance qu'auparavant, dans l'espoir que la situation dans les territoires occupés s'améliorera.

21. Nous avons entendu les déclarations faites à de récentes réunions par les parties directement intéressées et par des membres du Conseil. Nous les avons écoutées avec une grande attention, avec l'espoir toujours profond que ces interventions rendraient les délibérations du Conseil plus utiles et contribueraient aux efforts communs déployés en vue de trouver une solution pacifique au problème. Ma délégation a estimé qu'il fallait avoir des renseignements plus détaillés et plus précis sur la situation dans son ensemble, notamment sur les incidents qui ont eu lieu et sur les mesures prises par la Puissance occupante. Bien que nous n'ayons pas disposé de renseignements suffisants, il est évident que la situation s'est détériorée. Ma délégation déplore les tragiques incidents qui ont fait couler le sang dans les territoires arabes occupés. Nous exprimons notre profonde sympathie aux victimes.

22. Il convient de noter la déclaration faite par le représentant d'Israël le 5 mai [1917e séance] lorsqu'il a dit qu'il ne cherchait pas du tout à minimiser les problèmes qui se posent à Israël. Ma délégation espère fermement qu'Israël sera désormais plus sensible à la dégradation de la situation dans les zones occupées. Ma délégation espère aussi que le Gouvernement israélien comprendra que la situation ne se serait pas autant détériorée si Israël s'était conformé aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous prions donc instamment Israël, qui est partie à la Convention, de s'y conformer scrupuleusement.

23. Ma délégation se doit de faire observer que la politique de colonies de peuplement suivie par le Gouvernement israélien dans les territoires arabes occupés est une autre cause d'aggravation de la tension dans la région. Nous avons obtenu récemment des rapports montrant qu'Israël a l'intention d'établir de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. Si ces rapports sont corrects, ce serait là quelque chose de très regrettable, car de telles mesures pourraient faire croître l'inquiétude et la crainte des habitants et des autres parties directement intéressées et constitueraient un autre obstacle à une solution du problème.

24. Ma délégation lance un appel à Israël pour qu'il abandonne immédiatement sa politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés. De toute évidence, la cause principale de la détérioration récente de la situation est la poursuite de l'occupation. Il est de même évident que la situation dans les territoires occupés ne sera pas résolue isolément mais dans le cadre d'un règlement général.

25. De l'avis du Gouvernement japonais, pour trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient, il conviendrait d'adhérer aux principes suivants : premièrement, l'inadmissibilité de l'acquisition et de l'occupation de territoires par la force; deuxièmement, le retrait des forces israéliennes de

tous les territoires occupés pendant la guerre de 1967; troisièmement, le respect de l'intégrité et de la sécurité des territoires de tous les pays de la région, y compris Israël, et la nécessité de garanties à cette fin; quatrièmement, la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien, conformément à la Charte des Nations Unies, dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

26. Le Gouvernement japonais a toujours espéré qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient serait trouvée par la mise en œuvre prompte et complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que par la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien conformément à la Charte.

27. Le Gouvernement japonais regrette profondément que le processus de négociation en vue d'une solution pacifique se trouve dans une impasse. Si cette situation persiste, on perdra l'élan vers la recherche d'une solution pacifique du problème du Moyen-Orient. Dans ces circonstances, ma délégation désire attirer l'attention du Conseil sur la lourde responsabilité qui est la sienne de faire tous les efforts possibles pour établir la modération et la réconciliation entre les parties, menant ainsi à des perspectives meilleures pour un règlement juste et durable.

28. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour la façon dont vous dirigez ces débats et pour les efforts sincères que vous avez déployés afin d'aboutir à une conclusion.

29. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance aux pays amis non-alignés et autres qui ont tant travaillé pour donner à ce débat une conclusion significative. Malheureusement, les efforts qu'ils ont déployés n'ont pas permis d'arriver à tout ce que nous avions espéré ni à tout ce qu'ils étaient censés réaliser.

30. Nous tenons à exprimer, pour le procès-verbal, tout le regret et toute la déception de la délégation libyenne de voir que ce débat s'est achevé par la rédaction d'un texte très faible et qui est loin de répondre à la gravité réelle de la situation dans les territoires arabes occupés et à la férocité du terrorisme et de l'agression sionistes. Nous savons que cette déclaration a été acceptée par la majorité des membres du Conseil dans un esprit de compromis et dans l'espoir d'arriver à une décision unanime, et ce en dépit des réserves et des objections légitimes des principales parties intéressées, notamment les représentants du peuple palestinien victime de l'agression sioniste impérialiste et raciste. Non seulement le texte ne condamne-t-il pas la politique et les actes de provocation sionistes, mais il ne parle même pas de la nécessité d'un retrait rapide des territoires arabes occu-

pés. Etant donné que l'occupation sioniste de ces territoires est la source même du problème dans son ensemble, le retrait est, de toute évidence, la condition préalable à l'établissement de la paix et de la justice dans la région. En parlant des territoires arabes occupés depuis 1967, le texte fait indirectement allusion à la résolution 242 (1967), résolution que nous n'acceptons pas comme base d'une solution au problème de la Palestine et au conflit du Moyen-Orient. A maintes reprises, la Libye a déclaré que la résolution 242 (1967) n'avait rien à voir avec la question d'une solution juste et véritable du problème.

31. Enfin, nous voulons répéter combien nous regrettons que cette même puissance qui continue à donner un appui sans limite à l'entité sioniste et à ses actes d'agression ait une fois de plus, comme elle l'a fait en mars, exercé son influence et fait pression — dans le cas présent, pour diluer sensiblement le texte de la déclaration. Cela est d'autant plus regrettable que cette puissance, après toutes les concessions faites en vue d'atteindre l'unanimité d'accord, se refuse en fin de compte à appuyer le texte, le réduisant à une opinion de la majorité plutôt qu'à un consensus du Conseil. En dépit de ce fait, nous savons fort bien, grâce au vote de 14 voix contre une émis en mars, que le véritable sentiment de la majorité du Conseil tend à condamner l'agression sioniste.

32. Nous attendons avec impatience le moment où tous les membres, y compris les Etats-Unis, seront guidés non pas par des objectifs politiques internes ou par un engagement aveugle vis-à-vis de l'agression sioniste mais par des considérations de droit et de justice et par une recherche sincère de la paix.

33. M. SCRANTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je tiens à dire que la déclaration que je suis sur le point de faire indique nettement, je crois, que les Etats-Unis n'appuient pas sans relâche l'"agression sioniste" ni ne fondent leur position sur des considérations de politique intérieure; au contraire, les Etats-Unis prennent cette position parce qu'ils estiment que pour toute question dont le Conseil est saisi il est important d'avoir une réponse équilibrée, étant donné surtout que le Conseil, en vertu de la Charte, doit avant tout et par-dessus tout penser à la paix.

34. Monsieur le Président, ma délégation s'est dissociée de la déclaration que vous venez de lire et qui représente l'opinion de la majorité des membres du Conseil. Comme vous le savez d'après les points de vue que mon gouvernement a exprimés dans le passé dans cette salle et ailleurs, il y a beaucoup de choses dans la déclaration de la majorité sur lesquelles nous sommes d'accord. Par exemple, nous sommes d'accord sur le fait que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre est applicable aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Nous estimons qu'il est important de suivre ses prescriptions. En fait, nous avons

précisé notre position sur cette question au cours des délibérations du Conseil au mois de mars. Vu l'accord unanime du Conseil reconnaissant que la Convention est applicable aux territoires occupés, il s'ensuit que toutes les dispositions de cette convention s'appliquent. Nous sommes également d'accord pour dire qu'Israël doit respecter strictement les dispositions de ce texte. Notre position concernant les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés est également bien connue.

35. Toutefois, nous sommes préoccupés de voir que la déclaration de la majorité manque d'équilibre; or c'est l'élément qui devrait marquer les délibérations d'un organe comme celui-ci, chargé du maintien de la paix. Tandis que la déclaration contient certaines références à diverses dispositions de la Convention de Genève concernant les obligations de la Puissance occupante, il n'y est pas fait mention des dispositions de la Convention qui reconnaissent de façon explicite que la puissance occupante a le devoir de maintenir la loi et l'ordre et le droit de protéger ses forces. Nous nous opposons également au fait que la déclaration ne reconnait en aucune manière les nombreux domaines où l'administration israélienne des territoires occupés a fait preuve de bon sens et s'est montrée juste, comme dans l'administration des lieux saints de Jérusalem, ni les efforts importants qu'elle a faits pour permettre à la population d'élire ses propres représentants à l'administration locale. En particulier, nous pensons que l'injonction faite à Israël d'abroger toutes mesures est déplacée dans ce contexte et à l'heure que nous vivons.

36. Cela dit, cependant, et nous étant dissociés du point de vue de la majorité, nous manquerions à notre devoir si nous n'appelions l'attention du Gouvernement israélien sur le fait que certains aspects de la politique qu'il poursuit dans les territoires occupés — en particulier ceux concernant la création de colonies de peuplement — sont de plus en plus un sujet de préoccupation et de désarroi pour ses amis dans le monde entier et n'aident pas le processus de paix. Israël a amplement raison, étant donné l'expérience des dernières années, de penser que le Conseil aborde trop rarement avec objectivité le problème du Moyen-Orient. Il commettrait toutefois une erreur s'il écartait tous les points contenus dans la déclaration qui a été lue ici aujourd'hui en pensant que c'est là le produit d'une partialité aveugle.

37. M. LAI Ya-li (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise appuie la déclaration qu'a faite le Président du Conseil au nom de la majorité des Etats membres. D'autre part, je voudrais répéter que le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé la juste lutte menée par les peuples palestinien et égyptien et les autres peuples arabes contre le sionisme israélien et l'hégémonie des superpuissances, pour recouvrer leurs territoires perdus et obtenir le rétablissement de leurs droits nationaux. Nous affirmons que les atrocités commises par les

autorités israéliennes dans les territoires occupés devraient être condamnées en termes très énergiques et que la juste lutte des Arabes dans les territoires occupés doit être vigoureusement appuyée. De plus, nous estimons que tant qu'Israël refusera de se retirer de tous les territoires arabes occupés, tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits nationaux et tant que les superpuissances n'auront pas mis un terme à leur rivalité au Moyen-Orient, il ne pourra y avoir de règlement de la question du Moyen-Orient et il ne sera pas non plus possible de faire régner une paix véritable au Moyen-Orient.

38. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation ne saurait cacher sa déception devant la conclusion de ce débat, qui s'est poursuivi une bonne partie de ce mois. Mais on ne saurait sous-estimer et ne pas reconnaître les efforts énormes que vous avez personnellement déployés, Monsieur le Président, en vue de parvenir à une conclusion constructive et positive de ce débat.

39. Ma délégation est l'une de celles qui partagent les vues et les conclusions quasi unanimes des membres du Conseil qui figurent dans la déclaration que vous avez lue, Monsieur le Président, au début de la séance. Nous regrettons cependant qu'une fois de plus l'unanimité n'ait pas été possible au Conseil à propos d'une question qui, de l'avis général, est d'une importance cruciale pour la paix au Moyen-Orient et, en fait, pour la paix dans le monde et pour le bien-être de tous les peuples de la région.

40. J'ai déjà parlé du fond de la question dont le Conseil est saisi et je n'ai pas l'intention de me répéter. Il faut noter cependant qu'entre le mois de mars, où la situation sur la rive occidentale a pour la première fois été portée à l'attention du Conseil, et le moment présent il n'y a pas eu d'amélioration de la situation; au contraire, elle a continué de se détériorer, et mon pays a suivi cette détérioration et l'évolution des événements — l'emploi accru de la force et de la répression par les autorités d'occupation israéliennes pour éliminer toute résistance — avec une préoccupation croissante. Prenant la parole la semaine dernière encore, le Premier Ministre du Pakistan a dit ce qui suit :

“Le Pakistan reste gravement préoccupé devant la situation au Moyen-Orient, où la continuation de l'occupation illégale de territoires arabes par Israël menace de plonger le Moyen-Orient dans un autre conflit et le monde dans une crise économique et politique encore plus aiguë. Israël continue ses provocations par sa politique de colonisation et d'usurpation de terres arabes et par l'oppression du peuple palestinien.”

41. Les manifestations et les démonstrations qui se déroulent maintenant quotidiennement dans les territoires occupés et, en fait, en Israël même, ne doivent pas être considérées comme un phénomène

éphémère. C'est là le résultat d'années de frustrations, de déceptions, et, en fait, cela est dû dans une grande mesure à l'inaction de la communauté internationale. Rien dans les déclarations des dirigeants israéliens ou de leurs porte-parole ne semble pouvoir nous laisser espérer une amélioration quelconque de la situation, bien au contraire.

42. Dans ces circonstances, ma délégation ne peut que déplorer le fait que les deux fois où le Conseil a examiné la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine il ait dû faire face à un veto évident et, en cette troisième occasion, à quelque chose que l'on peut appeler un veto dissimulé. Si cette situation n'est pas redressée, le Conseil s'enlisera.

43. Dans la recherche d'un équilibre, nous ne devons pas perdre l'objectif de vue, et l'équilibre ne devrait pas devenir plus important que l'équité. La capacité du Conseil de sécurité d'agir en tant qu'organe suprême de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix internationale et du règlement des différends sera gravement endommagée si le Conseil ne se met pas d'accord et est incapable de prendre des décisions unanimes à propos de questions sur lesquelles il y a en fait unanimité parmi ses membres.

44. M. PAQUI (Bénin) : Il est heureux que nous ayons conclu enfin nos débats sur la question des territoires arabes occupés par une déclaration que vous venez de nous lire, Monsieur le Président, car on risquait de plus en plus de penser ou de dire — pour reprendre une expression célèbre — que le Conseil se meurt.

45. Il va sans dire que ma délégation aurait souhaité que nos discussions se terminent par une résolution. Toutefois, gardant à l'esprit qu'à situation exceptionnelle il faut des mesures spéciales, ma délégation se demande si, par réalisme, il importe que les débats du Conseil se terminent nécessairement par une résolution, surtout lorsque, d'avance, nous savons que, même adoptée, elle n'aurait aucune chance d'être appliquée.

46. C'est pourquoi ma délégation s'associe à la formule de sagesse que vous venez de proposer au Conseil, Monsieur le Président. La déclaration que vous venez de lire ou de proposer au Conseil constitue certes un minimum, mais elle exprime néanmoins les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et la solidarité des membres du Conseil avec le drame que vit actuellement la population des territoires arabes occupés. Vous avez peut-être trouvé là une formule que le Conseil doit envisager d'adopter à l'avenir, surtout lorsqu'il se trouve en présence d'un débat sans issue. Il serait peut-être sage, pour préserver sa crédibilité, que les actions et mesures futures du Conseil ne reflètent plus nécessairement le caractère conflictuel du débat de ses membres.

47. Cette déclaration de principe, ma délégation a jugé bon de la faire après sa très courte expérience au

sein de cet organe, où elle a eu l'occasion de se rendre compte du caractère particulier du travail que l'on y fait. Nous osons donc espérer que les autres Présidents ne manqueront pas de s'inspirer de l'exemple que vous venez de nous donner.

48. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

49. M. HERZOG (Israël [*interprétation de l'anglais*] : Maintenant que nous sommes proches de la fin du débat, je suis convaincu, qu'ils le disent ou non publiquement, que les éminents membres du Conseil reconnaîtront tous en privé que ce débat n'a été autre chose qu'une vaine perte de temps destinée à détourner l'attention de la grave tragédie qui se déroule aujourd'hui au Moyen-Orient, ce débat ayant été conçu de manière à permettre à un pays arabe, l'Égypte, de marquer des points aux dépens d'un autre pays arabe, la Syrie.

50. Si c'est cela qui leur fait plaisir et si le Conseil est disposé à se laisser transformer en un instrument destiné à les satisfaire, soit. Mais au moins n'ayons pas d'illusions sur cette répétition interminable, fastidieuse et déplaisante qui n'a d'autre but que d'éloigner le plus possible le Moyen-Orient de l'accommodement et de la paix. Si le Conseil accepte de devenir un instrument destiné à satisfaire les caprices de ce qui est, et tout le monde le comprend maintenant, une conception politique stérile et dépourvue de maturité, je ne peux faire autre chose que de regretter sincèrement que l'Organisation des Nations Unies en soit venue là et ne s'efforce pas d'encourager une conception plus mûre et plus positive des problèmes de notre région.

51. On ne saurait compter aujourd'hui qu'un pays éclairé prenne au sérieux tout ce verbiage et traite avec quelque respect que ce soit les décisions d'organes de l'Organisation des Nations Unies qui ont un caractère à la fois partial, tendancieux et irresponsable lorsqu'il s'agit d'Israël. Les historiens futurs, étudiant le déclin de l'Organisation, n'en croiront pas leurs yeux lorsqu'ils liront ces textes.

52. Pas plus tard que la semaine dernière, à Genève, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fourni un exemple classique de la disparition du droit naturel en tant que base des débats aux Nations Unies. En mars, j'ai soulevé cette très importante question devant le Conseil parce que l'actuel et inquiétant processus doit nécessairement effriter le peu de prestige qui reste à l'Organisation dans le monde.

53. Le principe de la séparation des pouvoirs, qui fait que l'exécutif n'étend pas son autorité au judiciaire, s'applique dans tous les pays démocratiques et, du reste, fait partie du système des Nations Unies. Ceci présuppose la notion d'impartialité des Nations Unies, et également l'hypothèse qu'une partie accusée est entendue de manière équitable dans une atmo-

sphère d'impartialité. Hélas, ces conceptions ont été oubliées dans le processus des Nations Unies, où l'idée d'une audience impartiale a été en fait remplacée par l'idée que les organes des Nations Unies sont à la fois procureur et juge.

54. Le fait que les Nations Unies ne comprennent pas la manière dont fonctionnent les principes fondamentaux du droit national sur la scène internationale est une tragédie aux vastes proportions internationales, annonçant le déclin de cette organisation en une orgie de cynisme à la Orwell. C'est une inquiétante tragédie que ce processus annonce pour l'humanité. Car la question n'est pas Israël; la question est la société internationale telle qu'elle s'exprime dans son comportement à l'égard d'Israël.

55. Et voilà maintenant l'histoire incroyable de l'OMS, qui est restée fidèle à la structure normale des événements aux Nations Unies : chaque fois qu'une institution des Nations Unies a décidé de créer une commission d'enquête chargée d'examiner des allégations contre Israël, la résolution constituant cette commission a condamné Israël par avance, a préjugé la question, a énoncé les allégations formulées contre Israël comme des faits avérés et, le cœur léger, a ensuite constitué une commission — dont la composition est toujours ouvertement tendancieuse et qui, dans un cas particulier, comprenait un pays en guerre contre Israël — afin d'examiner les faits et de vérifier la situation. C'est ainsi que l'OMS, ayant condamné Israël par avance pour ce qui est de l'état de l'administration de la santé dans les territoires administrés dont nous parlons aujourd'hui, a ensuite constitué un comité d'experts composé de trois délégués, représentant des gouvernements dont deux n'ont pas de relations diplomatiques avec Israël. Malgré ce fait, Israël a accepté la visite des représentants de ces pays en Israël et dans les territoires administrés pour qu'ils puissent procéder à leur enquête. La semaine dernière, les membres du comité n'ont eu d'autre choix après leur visite que de constater que les soins médicaux dans les territoires arabes occupés par Israël ont marqué une amélioration lente mais constante au cours des neuf années qui se sont écoulées depuis la guerre de 1967. L'OMS s'est ensuite constituée en tribunal irrégulier et, par 65 voix contre 18, avec 14 abstentions, a refusé d'examiner le rapport du comité. La motion tendant à rejeter le rapport a été avancée par l'Inde, au nom des nations arabes et d'un groupe d'autres nations. En outre, avant qu'il y ait eu vote sur la motion de l'Inde, l'examen des conclusions du comité a été empêché par un vote de la majorité.

56. On reste stupéfait du cynisme qui se reflète dans cette décision. Après tout, il s'agit de l'un des pays les plus avancés du monde sur le plan médical, malgré ses dimensions. Il s'agit d'un pays qui, en proportion, a fait plus que tout autre pays au monde pour aider les pays sous-développés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMS. Il s'agit d'un pays

dans lequel des milliers de personnes de partout au Moyen-Orient — Arabes et non-Arabes, dirigeants et simples particuliers — viennent tous les mois recevoir l'assistance médicale donnée gratuitement, sans tenir aucun compte de la situation politique dans la région. Il s'agit ici aujourd'hui de territoires administrés où la population connaît des services de santé qui, grâce à Israël, sont supérieurs aux services existant dans quelque pays arabe que ce soit. N'y a-t-il pas de limites au niveau auquel on peut descendre dans cette organisation ? Comment peut-on s'attendre à ce que nous ou quiconque d'autre respecte après cela une enquête des Nations Unies ?

57. Prenons l'UNESCO. Un éminent professeur belge reçoit pour instructions d'examiner des fouilles archéologiques de Jérusalem. Il revient avec un rapport qui ne confirme pas les allégations. En conséquence, par un vote de la majorité, on décide de ne pas entendre son rapport et on condamne ensuite Israël pour des actes de transgression qui, d'après le rapport, n'ont pas été commis.

58. A une récente séance du Conseil de sécurité, j'ai parlé de l'attitude de cet organe devant le fléau du terrorisme. Je l'ai fait pour réagir à la façon dont la question avait été posée à cette table par un membre permanent. J'avais fait remarquer que dans une attaque aveugle à la bombe dans les rues de Jérusalem un diplomate grec et sa femme, en plus de ressortissants arabes et juifs, avaient été blessés. Le siège de l'OLP avait officiellement revendiqué l'honneur de cet acte de chevalerie. Hier, une bombe a explosé dans la section bagages de l'aéroport Ben Gourion à Lod, tuant et blessant des passagers au hasard. L'honneur de cet acte non moins héroïque a été publiquement revendiqué par le FPLP [*Front populaire pour la libération de la Palestine*], membre constituant de l'OLP. Et qu'a fait le Conseil de sécurité ? Rien, sinon inviter à sa table le représentant de l'Organisation qui revendique ces crimes. Comment peut-on s'attendre à ce qu'une personne intelligente dans le monde prenne notre organisation au sérieux ? Ce théâtre de l'absurde prend de telles proportions qu'il passe toutes les normes du ridicule. Je sais que certains ici ont honte de ce qui se passe et en sont troublés, mais je voudrais leur dire que par la part même qu'ils prennent à ce processus terrifiant ils en deviennent un élément constitutif. Quel poids moral peut s'attacher à une discussion ou à une résolution de l'Organisation des Nations Unies lorsque l'atmosphère de cirque qui marque les débats de la Commission des droits de l'homme, de l'UNESCO ou de l'OMS, pour ne citer qu'elles, peut s'établir ?

59. Je pense que tout le monde comprend maintenant que le problème fondamental du Moyen-Orient n'est pas celui d'Israël et du monde arabe, mais du monde arabe lui-même. La nation arabe est déchirée, accablée de conflits et désunie comme jamais. Ce problème est à la racine de la situation au Moyen-Orient. Je ne vais pas m'attarder sur ce point; je l'ai

fait à une récente séance du Conseil. Nous avons pu lire dans la presse cette semaine qu'il y avait même des difficultés à arriver à une réunion pour discuter les problèmes communs au monde arabe. En fait, la situation est maintenant si confuse que même un observateur expérimenté des affaires du Moyen-Orient s'y perd nécessairement.

60. Cette semaine, nous avons lu que l'Irak avait accusé la Syrie d'intervention flagrante dans les affaires intérieures du Liban, marquant son inquiétude devant l'aggravation de la situation dans le pays après une année de guerre civile. Il est en fait encourageant de constater que l'Irak a enfin ressenti de l'inquiétude devant la situation au Liban.

61. Nous avons appris la semaine dernière que des unités de l'OLP avaient eu de plus lourdes pertes en huit jours d'accrochages avec des forces syriennes et des forces relevant de l'autorité de la Syrie qu'au cours de deux ans d'accrochages avec les forces israéliennes.

62. Nous apprenons maintenant que le Premier Ministre de Libye, qui est venu à Beyrouth en médiateur la semaine dernière, a prouvé qu'il était admirablement doué pour jouer ce rôle impartialement en annonçant que la Libye était fermement en faveur de l'alliance libanaise des musulmans et des éléments de gauche, de même que les Palestiniens, et entérinait leurs revendications, lesquelles comportent le retrait du Liban des forces syriennes et des forces relevant de l'autorité syrienne. On a voulu voir dans ses observations un effort pour susciter l'arabisation du conflit libanais.

63. En fait, les événements terrifiants du Liban sembleraient échapper à tout contrôle, car ce pays aujourd'hui n'est plus le théâtre d'une guerre civile brutale mais le champ de bataille où sévit une guerre arabe internationale. Dans cette guerre, les forces motrices sont les ambitions nationales et les rivalités et haines traditionnelles qui dominent le monde arabe et qui sont en fait la cause essentielle de l'instabilité au Moyen-Orient et de la tragédie qui s'est abattue sur la région.

64. Au milieu de toute cette tragédie, nous lisons que dans une conférence de presse à Genève la semaine dernière M. Farouk Khaddoumi a annoncé que la guerre du Liban servait la cause des Palestiniens. "Nous gagnons en force et en influence dans la région" a-t-il annoncé avec une satisfaction évidente.

65. En d'autres termes, ce qui se passe aujourd'hui au Liban, c'est une grande guerre internationale entre armées arabes ennemies, une guerre qui inflige des souffrances indicibles à la population libanaise pendant que le Conseil se tait. Nous, en Israël, ne pouvons nous taire, parce que beaucoup des réfugiés blessés qui ont traversé la frontière sont dans nos hôpitaux. Nous voyons la tragédie tous les jours.

Nous voyons les Arabes palestiniens servir de pions sur l'échiquier des rivalités interarabes. Nous voyons l'organisation mondiale éluder les problèmes véritables du Moyen-Orient, n'en faisant aucun cas, d'une manière que l'histoire ne pourra jamais oublier.

66. Depuis que cette réunion du Conseil a commencé, trois Arabes ont perdu la vie sur la rive occidentale. Nous regrettons profondément ces morts et nous en sommes fort attristés. La faute en incombe à ces héroïques personnalités, les dirigeants émigrés au Liban, qui envoient des enfants à l'avant-garde des manifestations dans un effort systématique pour créer un autre Liban sur la rive occidentale. Il ne leur suffisait pas d'avoir semé la misère et la mort par des massacres au cours de ce qu'on a appelé le Septembre noir de 1970 dans les rues d'Amman et dans d'autres parties de la Jordanie. Il ne leur suffisait pas d'avoir infligé au monde l'horrible tragédie du Liban, dont le monde ne fait aucun cas. Ils veulent en faire autant sur la rive occidentale. Ils n'y parviendront pas, parce que, par principe et pour honorer nos obligations internationales aux termes du droit international, nous maintiendrons l'ordre. Et si, de ce fait, il y a des victimes, nous le regrettons sincèrement. Comme je l'ai dit, trois Arabes ont perdu la vie sur la rive occidentale depuis que le présent débat a commencé. Pendant la même période, 2 500 Arabes environ sont morts au Liban. Je répète que nous le regrettons sincèrement.

67. Je souhaiterais entendre un représentant arabe qui ait le désir et le courage de dire pour la première fois au cours des débats du Conseil et de cette organisation qu'il regrette la perte de vies juives en Israël ou ailleurs du fait des terroristes arabes. Moi-même et ceux que je représente regrettons la perte de vies arabes tout en condamnant les groupes intransigeants responsables de la situation qui en a été la cause. L'une des déclarations les plus émouvantes de Mme Golda Meir, ancien premier ministre d'Israël, reflétait parfaitement nos sentiments nationaux lorsqu'elle a dit qu'elle ne pardonnerait jamais aux Arabes non pas d'avoir tué notre jeunesse mais d'avoir forcé notre jeunesse à tuer.

68. La déclaration de la majorité que vient de lire le Président suit le modèle habituel des résolutions partisans adoptées par le Conseil, et elle est bien de tradition. D'une part, on y déplore les mesures prises sur la rive occidentale pour maintenir l'ordre public et, d'autre part, on y demande l'application d'une convention qui, de façon précise, reconnaît le droit d'Israël de maintenir un gouvernement ou une administration ordonnée du territoire et d'assurer sa propre sécurité et celle des membres et des biens des forces et de l'administration israéliennes ainsi que des installations et des moyens de communication qu'elles utilisent.

69. Une fois de plus, j'aimerais bien préciser que ce n'est pas en brûlant des pneus et en lançant des pier-

res que l'on se rapprochera d'une solution au Moyen-Orient. Ces discussions futiles et interminables au Conseil de sécurité ne hâteront pas la paix. Des comités partisans et des instances de parti pris ne nous rapprocheront pas d'une solution. Qu'il s'agisse de résolutions ou de déclarations, cela ne servira de rien. Le Conseil a jeté la base d'un progrès vers la paix : les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Nous venons d'apprendre que le Gouvernement libyen n'acceptait pas la résolution 242 (1967) comme base de règlement. Le Gouvernement israélien a accepté ces résolutions comme fondement d'une solution, et elles impliquent avant tout des négociations directes entre les parties au conflit. On en a fait fort peu de cas au cours de ce débat parce que les délégations arabes le voulaient ainsi.

70. La tragédie du Moyen-Orient est aggravée par le fait que tout le monde cherche des solutions faciles à un problème extrêmement compliqué. Presque tous les représentants ici présents ont, à un moment ou à un autre, préconisé une solution en termes clairs et non équivoques, convaincus que, grâce à elle, la paix descendrait tout d'un coup sur le Moyen-Orient. Une analyse superficielle de la plupart de ces solutions révèle un degré d'ignorance inquiétant de ce qui se passe dans notre région et du fait que les questions en jeu sont si complexes qu'aucune formule, avec les meilleures intentions du monde, ne saurait amener une solution immédiate. La plupart des solutions présentées ne signifient, en fait, rien d'autre que la destruction de l'Etat d'Israël. Des pays qui n'entretiennent même pas de relations diplomatiques avec Israël s'affairaient activement à la formulation de politiques et nous prient ensuite de les accepter. Pourquoi devrions-nous, dans ces circonstances, être convaincus de leur sincérité ?

71. Un caractère sacro-saint et mystique a été donné aux lignes de 1967, à propos desquelles il a tant été dit au cours de cette discussion. Si seulement nous nous retirions à ces lignes, dit-on, le problème serait résolu. Je ne peux que répéter, pour la nième fois, que pendant 19 ans nous nous sommes tenus derrière les lignes de 1967, et pendant cette longue période les gouvernements arabes n'ont pas fait le moindre pas vers des négociations, vers des accommodements, vers la paix.

72. La position du Gouvernement israélien sur la question des frontières et des territoires a été suffisamment précisée au cours des années. Nous avons bien précisé que nous considérons que la résolution 242 (1967) constitue la base de négociations pour ce problème et pour d'autres, étant donné qu'elle exige la création de frontières sûres et reconnues. Nous n'acceptons certainement pas les arguments avancés par beaucoup de délégations quant aux lignes de 1967. Mais permettez-moi, à titre de remarque et sans préjudice de la position clairement définie d'Israël sur cette question, d'attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que, nonobstant leurs opinions,

pas un seul gouvernement ou délégation arabe n'a déclaré que les lignes de 1967 elles-mêmes seraient reconnues par eux comme des frontières définitives de paix avec Israël. Je répète que mon observation ici est sans préjudice de la position claire et définie d'Israël sur cette question. Mais je pense qu'il est important de relever ce point face aux délégations bien intentionnées — et aux délégations moins bien intentionnées — qui avancent constamment les lignes d'avant juin 1967 comme étant le remède à tous les maux du Moyen-Orient.

73. Nous sommes à nouveau l'objet de critiques quant à la question des colonies de sécurité. Toutefois, on oublie trop volontiers que les Etats arabes soutiennent qu'il existe un état de guerre avec Israël. Néanmoins, quand nous prenons des mesures telles que celles-ci pour assurer notre sécurité, d'aucuns les déplorent. Pourquoi ? Tant que nos voisins soutiendront qu'il existe un état de guerre, ne sommes-nous pas autorisés à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger notre population ? Notre gouvernement n'est-il pas, en vérité, tenu, par la nature même de ses obligations, de prendre ces mesures ? Il est vrai que, dans notre pays libre, il se trouve des Israéliens qui ont été cités ici comme n'acceptant pas la validité de telles mesures, comme il en est qui sont de l'avis opposé. Aucun d'entre eux ne représente le gouvernement. Il existe en Israël un processus démocratique ordonné en vue d'élire tous les quatre ans un gouvernement démocratique. Le gouvernement est élu par la volonté du peuple et il a pour devoir de faire ce qui lui semble bon pour protéger ses habitants; autrement il manquerait à son devoir.

74. Combien de temps sommes-nous censés attendre que les Arabes décident de venir s'asseoir pour entamer des négociations ? Je répète que pendant 19 ans nous avons été en deçà des lignes de 1967. Pendant 19 ans, nous n'avons établi aucune installation sur la rive occidentale ni où que ce soit dans les territoires que nous administrons. Nos voisins arabes ont-ils discuté de la paix ? Pendant des années nous avons attendu des négociations. Combien de temps sommes-nous censés attendre ? Permettez-moi de bien préciser une chose : sans des négociations face à face fondées sur la reconnaissance et le respect mutuels et conduites d'une manière civilisée, il n'y aura aucun progrès vers un accommodement. On ne saurait certainement s'attendre que nous feignions de croire que le temps est immuable et que nous ne tenions pas compte des exigences de notre sécurité tandis que le monde attendrait que tel ou tel dirigeant arabe veuille bien entamer des négociations au lieu d'envoyer ici son représentant pour nourrir un débat de calomnies et d'injures.

75. Je n'ai pas l'intention de me lancer ici dans une longue déclaration sur ce sujet. Je tiens cependant à dire ceci : notre approche du problème est une approche civilisée; l'approche opposée est tout à fait inacceptable parce qu'elle envisage le retour à la situation

d'avant 1967, c'est-à-dire le retour à des conditions de vie de ghetto derrière des fils de fer barbelés et dans des champs de mines, sans contact avec nos voisins, sans liberté de mouvement, sans libre passage, sans commerce et sans tourisme, et sans aucune des relations humaines normales qui existent entre les nations. Nous n'accepterons jamais une solution fondée sur la prémisse selon laquelle nous retournerions à un tel ghetto. Depuis neuf ans, nous vivons dans une situation de coexistence avec plus d'un million d'Arabes palestiniens. Il n'y a pas sur le terrain de frontières visibles, et ce qu'on appelle la ligne verte n'est rien de plus que cela. C'est une ligne verte qui n'est pas visible sur le terrain. Il n'y a pas de postes frontière, il n'y a pas de barrières et il n'y a de restrictions de mouvement dans aucun sens. Tous les jours, les deux populations se mélangent librement. La ligne de 1967 n'est pas plus évidente que celle qui divise l'Etat de New York et celui du Connecticut. Quelle que soit la solution politique à laquelle on parviendra à la suite de négociations entre le Gouvernement israélien et les gouvernements des pays arabes voisins — et cela dépend des négociations —, nous envisageons que cette situation se poursuivra et en fait nous ne saurions accepter aucun changement.

76. Pourquoi personne n'a-t-il levé les mains avec horreur et préparé des résolutions et des déclarations pour déplorer la construction, au cours de l'année dernière, de 6 000 chambres pour les Arabes dans les quartiers juifs de Jérusalem, y compris pour des Arabes de la rive occidentale ? Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si l'on proposait de construire des chambres pour des Juifs dans une ville arabe ? La raison tient à une différence d'approche totale et fondamentale. La raison tient à la différence qui existe entre l'approche civilisée israélienne, qui ne voit pas de frontières, de champs de mines et de fils de fer barbelés comme une fin en soi et envisage plutôt des frontières ouvertes et une liberté de mouvement dans les deux sens, et l'approche du côté arabe qui refuse essentiellement de reconnaître à un Juif, où qu'il soit, le droit d'exister dans tous les territoires dont nous discutons, y compris Israël. Jusqu'à ce que les nations arabes acceptent le droit du peuple juif à la souveraineté nationale dans son propre pays, nous continuerons d'avoir ici des échanges stériles, sans aucun progrès vers la paix.

77. Enfin, Israël rejette la thèse selon laquelle la création de ces colonies de sécurité constitue un obstacle à la paix. Nous la rejetons sans autre forme de procès. L'obstacle à la paix n'est pas dû à ce que fait Israël après avoir attendu pendant trois bonnes décennies. L'obstacle à la paix, c'est le refus arabe de reconnaître le droit du peuple juif à la souveraineté dans son ancienne patrie. L'obstacle à la paix, c'est le refus arabe implacable de reconnaître Israël, de négocier avec Israël, de faire la paix avec Israël. L'obstacle à la paix, c'est le refus des pays arabes de s'asseoir à la table de négociation avec Israël. L'obstacle à la paix, c'est le refus enfantin et

puéril des délégations arabes, même dans cette salle du Conseil, de parler à un représentant d'Israël. L'obstacle à la paix, c'est le constant débordement de diatribes stériles auquel on assiste de la part des délégations arabes. L'obstacle à la paix repose dans l'incapacité du Conseil de demander aux deux parties de s'asseoir pour négocier. L'obstacle à la paix repose dans l'encouragement donné par le Conseil à l'intransigeance arabe. L'obstacle à la paix, c'est l'obsession innée des gouvernements arabes d'entraîner leur propre destruction, comme on le voit aujourd'hui au Liban. L'obstacle à la paix apparaît chaque jour à ceux qui voient et qui écoutent dans cette chambre du Conseil. L'obstacle à la paix, c'est l'attitude arabe fondamentale, et tant que cette attitude ne changera pas il ne saurait y avoir, je le regrette, de progrès vers la paix. Tels sont les obstacles à la paix, et toute tentative de montrer du doigt les actions d'Israël et de les caractériser comme des obstacles à la paix n'est rien d'autre qu'une falsification cynique de l'histoire.

78. Seules des négociations directes pourront permettre d'aboutir à une solution sincère et constructive du problème. Aucune solution entre pays n'a jamais été réalisée autrement. Pourquoi les choses devraient-elles être différentes dans ce cas-ci ? La solution de notre problème au Moyen-Orient ne se trouve pas à cette table; elle ne se trouve ni dans les résolutions ni dans les déclarations; elle ne se trouve pas dans les débats, dans le fait de gagner des points les uns sur les autres ou de se calomnier et de s'injurier. Tout cela a sans doute une finalité, mais ce n'est pas la paix.

79. Encore et toujours nous serons convoqués ici par les représentants arabes, comme ce fut le cas cette fois-ci, pour satisfaire à chaque fois aux idiosyncrasies politiques des différentes parties arabes. Pour combien de temps ? A quelles fins ? La voie vers la paix ne peut passer que par la table de négociation, et tant que les Etats Membres ne feront pas comprendre cela clairement aux Etats arabes nous continuerons d'étendre cette rhétorique inutile autour de cette table, mois après mois, tandis que se poursuit la tragédie du Moyen-Orient.

80. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. SHARAF (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux membres du Conseil qui vous ont exprimé leur reconnaissance et leur admiration pour les efforts sérieux et soutenus que vous avez faits pour trouver une conclusion à ce débat et nous rapprocher d'une quasi-unanimité sur la position à prendre par le Conseil sur cette question vitale et urgente que sont les territoires occupés et le comportement d'Israël dans ces territoires.

82. S'il fallait interpréter cette déclaration de consensus ou de quasi-consensus par le Conseil, ce serait

pour dire que le message envoyé par les courageux habitants des régions occupées a touché la conscience de la communauté internationale. Celle-ci a entendu le message incarné par la courageuse et active résistance qui se poursuit depuis quatre mois dans les territoires occupés contre l'occupation brutale et oppressive d'Israël. La situation s'est transformée profondément au Moyen-Orient; c'est une transformation graduelle mais irréversible. La question de l'occupation des territoires a été replacée au premier plan des préoccupations du monde. Certains secteurs du monde qui avaient montré moins de sensibilité à l'égard des souffrances du Moyen-Orient, à l'égard du peuple palestinien et du peuple arabe, ont fini par comprendre que ces questions ne peuvent plus être ignorées ou éludées.

83. Même dans une déclaration quasi unanime du Conseil, cette prise de conscience du problème de l'occupation au Moyen-Orient — prise de conscience qui va grandissant et s'approfondissant — se manifeste clairement. La résistance soutenue des populations des territoires occupés a relevé le niveau de conscience du monde, particulièrement du monde occidental, en ce qui concerne les questions morales soulevées par le conflit du Moyen-Orient. Elle a fait éclater le mythe, inventé et disséminé par Israël, selon lequel la situation serait normale dans les zones administrées, qu'il existerait une coexistence amicale entre la Puissance occupante et les populations occupées, qu'il n'y aurait pas de problèmes, pas de protestations, pas d'anomalies, que la situation ne serait pas illogique.

84. Dans la plus grande partie du tiers monde, ce mythe n'avait ni grande présence ni crédit. Sa base même n'est pas acceptable pour ceux qui, dans les anciennes colonies, ont lutté contre la domination étrangère, et ils rejettent d'emblée la base morale — ou plutôt immorale — de l'argumentation israélienne. Mais ce mythe a été largement disséminé dans le monde occidental, où, dans certains secteurs, Israël connaît une quasi-immunité contre la critique, quoi qu'il fasse ou quelle que soit sa politique. Mais, même dans ce secteur, ce mythe se décompose. L'expérience israélienne est démythifiée; le caractère illégal de son comportement éclate de plus en plus aux yeux de tous. Les soulèvements dans les territoires occupés ont mis en relief l'élément central — à savoir que les Israéliens occupent de façon illégitime une immense région habitée par plus d'un million d'autochtones profondément enracinés dans leur propre sol national, à savoir que la présence israélienne dans ces territoires est injustifiée et indéfendable, à savoir que la Puissance occupante poursuit une politique d'annexion insidieuse, à savoir que l'occupation est répressive et arbitraire et sans but, à savoir enfin que la politique fondamentale d'Israël est stérile, négative et vouée à la faillite. Ce message, lancé par ces soulèvements dans les territoires occupés, ne peut être ignoré, et il a eu son effet.

85. Il est regrettable, à en juger par la déclaration faite par le représentant d'Israël il y a quelques instants, que ce message ne soit pas parvenu jusqu'au Gouvernement israélien et à ceux qui en fixent la politique. Mais l'obstacle à la paix au Moyen-Orient persiste. L'obstacle, c'est le dogmatisme d'Israël, son esprit pharisaïque qui l'amène à se détruire et son insistance à toujours blâmer l'autre partie. Dans la déclaration du représentant d'Israël, le monde arabe est presque décrit comme étant fondamentalement mauvais, fondamentalement incapable de comprendre la réalité, fondamentalement incapable de faire la paix. C'est là quelque chose de symptomatique de la mentalité d'Israël, qui définit la paix en termes irréalisables car il définit le monde entier, en dehors d'Israël, comme étant incapable de faire la paix et comme étant fondamentalement hostile. Il y a presque de l'allégresse dans la façon dont le représentant israélien parle des divergences ou des tragédies du monde arabe. Ces questions, ces tragédies, n'ont rien à voir avec le problème arabo-israélien. Il y a des divergences au sein du monde arabe; il y a parfois des troubles et des perturbations au sein de la société arabe, et il y a eu des tragédies, des troubles, des perturbations dans de nombreuses sociétés, peut-être dans toutes les sociétés du monde. Mais cela n'a rien à voir avec la situation dans les territoires arabes occupés ni avec le comportement d'Israël à l'égard des Palestiniens et des Arabes.

86. La situation au Liban, qu'on a souvent injectée dans les délibérations du Conseil, n'a rien à voir non plus avec le sujet qui nous occupe. Elle n'y change rien. S'il y a une guerre civile dans un pays d'Afrique, cela n'a rien à voir avec la question de l'*apartheid* et de la colonisation. On ne peut pas blâmer le Conseil de discuter de l'*apartheid* ou de la décolonisation parce qu'il ne discute pas de la situation intérieure d'un pays africain adjacent à la région où se manifeste l'*apartheid*, où il y a du racisme et où il y a colonisation. Ce sont là deux questions distinctes. Elles n'ont aucun rapport entre elles. Le fait de soulever de telles questions ne sert pas la cause d'Israël, mais le fait qu'elles soient soulevées est symptomatique. Cela montre qu'Israël est incapable de définir l'objectif de la paix en termes concrets, de définir la paix comme quelque chose qui peut être atteint si l'on fait preuve d'un esprit imaginaire pour traiter de la question et d'aptitude pour réévaluer les hypothèses de base.

87. La même chose s'applique aux attaques d'Israël contre les institutions des Nations Unies. Nous avons été soumis à de telles attaques depuis de nombreuses années déjà. Cela rappelle l'histoire de cette mère qui s'était rendue à une parade pour voir défiler son fils et qui, le voyant marcher d'un pas différent des autres personnes participant au défilé, dit à son voisin : "Personne d'autre que mon fils ne marche au pas !". C'est ainsi qu'Israël voit les choses. Israël dit maintenant que l'Assemblée générale est en faillite morale, mais c'est l'Assemblée qui a adopté la résolution de partage qu'Israël considère comme son

extrait de naissance. Le Conseil de sécurité est en butte à toutes sortes d'attaques aujourd'hui simplement parce qu'il a parfois décidé de prendre des décisions conformes à l'esprit de la Charte. Aux yeux d'Israël, l'UNESCO commet un crime simplement parce qu'elle demande à Israël de respecter la culture et l'héritage de la population des territoires occupés. Il en est de même pour l'OMS.

88. Dès qu'une tierce partie — ni arabe, ni israélienne, peut-être même une partie amie d'Israël — formule une critique à l'égard d'Israël ou lui donne un conseil, elle est immédiatement calomniée. Nous avons vu émettre de telles calomnies vis-à-vis d'une personnalité tout à fait neutre et humanitaire, comme le comte Bernadotte. Cela a été fait également à l'égard de l'ancien Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, Ernest Bevin, pendant une période décisive. Il en a été de même à l'égard du Secrétaire à la défense des Etats-Unis, James Forrestal, à la fin des années 1940. La même chose s'applique à l'égard de ceux qui ont surveillé l'armistice, comme le général von Horn et le commandant Hutchinson. La même chose vaut aussi pour M. Hammarskjöld, notre ancien Secrétaire général. Nous avons vu critiquer également Gunnar Jarring, qui était une tierce partie neutre et qui essayait de donner quelques conseils à Israël. Des attaques ont aussi été dirigées contre une personnalité éminente telle que l'ancien président de Gaulle. Des critiques ont aussi été adressées à l'ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, William P. Rogers. Je ne sais même pas si son successeur se trouve à l'abri de critiques en Israël et de la part de porte-parole israéliens et d'amis d'Israël; en certaines occasions, on a qualifié les conseils amicaux qu'il donnait à Israël d'"hostiles".

89. Le problème qui se pose se trouve-t-il vraiment dans l'incapacité des Arabes de s'entendre avec Israël? Est-ce vraiment l'hostilité inhérente des Arabes envers Israël? Si Israël définit le problème du Moyen-Orient de cette façon, il ne fait pas de doute que l'objectif de la paix continuera d'être insaisissable. En fait, le problème réside dans le sentiment d'injustice qu'éprouvent les Arabes, et notamment les Palestiniens, devant la manière violente où Israël a vu le jour et où parallèlement les Arabes ont été dépossédés et devant les efforts faits par Israël pour remédier au problème en l'aggravant par son occupation et ses attaques successives contre ses voisins. Lorsque les Arabes demandent à Israël de se retirer jusqu'aux lignes du 6 juin 1967, ils n'invitent pas Israël à se suicider — à moins qu'Israël ne définit sa sécurité en termes tout à fait irréalisables, en termes d'expansion. Certes, lorsque Israël se livre à une expansion, l'autre partie n'acquiesce pas, et la paix devient donc impossible à réaliser.

90. Les frontières de 1967 n'étaient pas mauvaises en soi. Si elles ne pouvaient alors constituer la base de la paix, c'est parce que le problème palestinien était là, tout comme il est encore là. Israël ne peut

résoudre la question à moins de faire les deux choses suivantes : se retirer de tous les territoires qu'il a occupés en 1967 et qu'il occupe actuellement et se tourner sincèrement vers les souffrances, la tragédie, les droits et les aspirations du peuple palestinien. Ce sont là les revendications légitimes formulées par les Arabes. Ce sont les demandes légitimes formulées par le Conseil de sécurité.

91. Les réserves d'ordre technique formulées par une puissance au sein du Conseil en ce qui concerne la déclaration du Conseil ne changent rien à l'unanimité de base. Même aux Etats-Unis la situation n'est pas statique, et le message significatif du Moyen-Orient atteint les centres nerveux. Comment les partisans d'Israël peuvent-ils défendre honnêtement la politique d'Israël dans les régions occupées et sa politique générale à l'égard du problème du Moyen-Orient? Comment peuvent-ils défendre une décennie d'occupation dans une région dont la superficie est trois fois plus grande que celle d'Israël et qui est habitée par plus d'un million d'Arabes qui y vivent et qui y possèdent des biens? Comment peuvent-ils défendre la politique officielle d'Israël qui vise à établir des colonies de peuplement dans les zones occupées, à les diriger et à encourager des changements démographiques très importants? Et ce ne sont pas là des colonies de peuplement à des fins de sécurité. La sécurité ne peut être réalisée en implantant des colonies de peuplement dans le territoire d'autrui. C'est une incitation à poursuivre le conflit. Comment les partisans d'Israël peuvent-ils défendre le comportement de répression et de panique des forces d'occupation contre des écoliers sans défense et sans armes qui manifestent? Comment les partisans d'Israël peuvent-ils défendre l'inanité absolue de la politique israélienne à l'égard des Arabes dans toute la région où Israël prétend vouloir vivre? Comment peuvent-ils continuer de donner à Israël un soutien aveugle et total alors qu'il n'y a aucun élément positif dans la politique d'Israël et qu'Israël n'offre d'autre choix que le conflit, alors qu'Israël n'apporte pas la moindre leur d'espoir à ses amis et formule la menace d'un affrontement dangereux entre les alliés d'Israël et le monde arabe, avec lequel ces alliés n'ont fondamentalement d'autre conflit que leur solidarité mal inspirée avec la folie d'Israël?

92. Il y a une certaine logique irréversible qui joue contre l'acceptation persistante dans une bonne partie du monde occidental, y compris aux Etats-Unis, du mythe israélien et de son attitude extrémiste et indéfendable à l'égard des problèmes. Le soulèvement de la rive occidentale défend cette logique. Tous, y compris les Etats-Unis, acceptent cela, ou tout au moins ne peuvent le nier.

93. En Jordanie, nous ressentons avec la plus profonde émotion les souffrances et les espoirs de la population des territoires occupés. Pendant des décennies, nous avons eu des liens de fait et d'affectivité avec les habitants de ces régions. Les échos des

souffrances de Jérusalem et de Ramallah, de Naplouse et d'Al-Khalil, de Jéricho et de Tulkarm atteignent le cœur de tout Jordanien. Nous nous sommes efforcés depuis juin 1967 de susciter le retrait d'Israël des territoires occupés afin que la population puisse exercer son droit à l'autodétermination. Nous nous joignons dans cet effort au reste du monde arabe. Nous espérons que le monde entier se joindra à cet effort afin qu'un Moyen-Orient pacifique finisse par émerger du tourbillon actuel. Le Conseil de sécurité a le devoir d'examiner constamment la situation dans les territoires occupés et de lui accorder une attention continue. Nous espérons qu'il saura reprendre l'initiative et agira vigoureusement en faveur de la fin de l'occupation et pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

94. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

95. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Cet après-midi, nous avons entendu le représentant d'Israël faire le même genre de déclaration ennuyeuse où il répète les mêmes déformations de faits que nous avons l'habitude d'entendre de sa part. L'un des arguments absurdes que nous venons d'entendre est celui qui concerne la dernière réunion de l'OMS. Le représentant d'Israël a essayé d'utiliser les délibérations de l'OMS à Genève comme argument ici même. S'il se préoccupe aussi sincèrement de la santé de la population des territoires occupés, pourquoi son gouvernement refuse-t-il l'accès de la région au groupe désigné par l'OMS ? Pourquoi son gouvernement refuse-t-il jusqu'à ce jour d'accepter que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés se rende dans ces territoires pour faire une enquête sur place, s'il est si sûr du traitement bienveillant accordé aux habitants par les occupants ? C'est là un autre exemple des larmes de crocodile versées par le représentant d'Israël.

96. Je ne veux pas abuser du temps du Conseil en commençant à réfuter les arguments que nous venons d'entendre. Mon collègue le représentant de la Jordanie s'en est fort bien occupé.

97. Je voudrais remercier les membres du Conseil de s'être réunis, sur la demande de l'Égypte, pour examiner la situation qui se détériore rapidement dans les territoires arabes occupés en raison des mesures barbares et répressives prises par les autorités israéliennes contre les habitants de ces territoires. Le simple fait que le Conseil a examiné longuement cette dangereuse situation est d'un grand appui moral pour la population des territoires occupés. Elle peut constater que l'écrasante majorité des membres du Conseil est de son côté dans son agonie et ses souffrances. C'est aussi un avertissement opportun pour Israël, à savoir qu'il ne peut pas continuer sans

obstacle sa politique de répression et de défi à la volonté de la communauté internationale et même à la morale qui régit le comportement des pays civilisés. Le représentant d'Israël en a tant dit sur les "pays civilisés" il y a quelques minutes !

98. J'ai parlé plusieurs fois devant le Conseil du mépris délibéré d'Israël pour le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Nous pensons maintenant que l'opinion de la majorité des membres du Conseil exprimée dans la déclaration dont vous venez de donner lecture, Monsieur le Président, à la suite de notre débat est un rejet de cette politique israélienne délibérée et de ses conséquences et montre clairement que le Conseil assumera sa responsabilité en tant qu'organe chargé de la paix et de la sécurité internationales.

99. Bien sûr, nous aurions aimé que le Conseil parvienne à une décision unanime; néanmoins, l'écrasante majorité a fait connaître clairement et fermement son opinion dans cette déclaration. Nous espérons que la minorité se ralliera bientôt à la majorité. Le résultat atteint aujourd'hui est aussi une claire indication pour Israël qu'en persistant dans sa politique il compromet les possibilités de paix dans la région. Votre déclaration, Monsieur le Président, a exprimé en termes non équivoques que la majorité des membres du Conseil estime que les mesures prises par Israël et sa politique dans les territoires arabes occupés ne sauraient préjuger l'issue des efforts déployés dans la recherche de la paix et constituent un obstacle à celle-ci, que cela plaise ou non au représentant d'Israël.

100. J'espère que le Gouvernement israélien recevra ce message très clair et rapportera ces mesures s'il veut vraiment que le Conseil croie à son désir de paix véritable. Mais si, comme on peut s'y attendre, Israël continue sa politique consistant à modifier le caractère démographique, géographique et physique des régions occupées et à y établir des colonies de peuplement israéliennes en expulsant les habitants par la force, il montrera alors clairement au Conseil qu'il ne s'est jamais soucié de la paix ou de la recherche de la paix. Les larmes de crocodiles versées ici par le représentant d'Israël concernant la paix ne serviront à rien.

101. En même temps, je voudrais assurer le Conseil que l'Égypte luttera toujours pour une paix juste et durable dans la région et pour le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien avec la même détermination que pour la libération de tous les territoires arabes occupés.

102. Enfin, je voudrais vous remercier personnellement, Monsieur le Président, pour la patience et la compétence avec lesquelles vous avez dirigé cet important débat et remercier également l'écrasante majorité des membres du Conseil pour le résultat obtenu, qui constituera un grand appui moral pour

tous les peuples opprimés qui luttent pour leur libération et leur indépendance, et en particulier pour nos frères et sœurs de Palestine se trouvant dans les territoires arabes occupés et qui luttent contre l'occupation et la répression.

103. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

104. M. ALLAF (République arabe syrienne) : Monsieur le Président, permettez-moi, à la fin de ce débat, d'exprimer la reconnaissance et la satisfaction de ma délégation pour la manière, la sagesse et la patience avec lesquelles vous avez conduit les délibérations du Conseil et de vous remercier aussi pour tous les efforts que vous avez faits tant pendant les réunions officielles que pendant les consultations officieuses entre les membres du Conseil et avec les représentants des parties intéressées.

[L'orateur poursuit en anglais.]

105. Permettez-moi également, à la fin de ce long débat sur la situation dans les territoires arabes occupés, d'exprimer les sentiments quelque peu mélangés de ma délégation concernant la tendance qui semble caractériser de plus en plus l'action — ou plutôt l'inaction — du Conseil.

106. Conformément à l'Article 24 de la Charte, les Etats Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil agit — et je souligne le mot "agit" — en leur nom.

107. Les membres permanents du Conseil ont une responsabilité toute particulière pour le succès ou l'échec du Conseil lorsqu'il s'acquitte de ses devoirs, en raison de leurs privilèges et du pouvoir de veto qui leur est conféré. Malheureusement, le Conseil a récemment acquis la mauvaise habitude de ne pas s'acquitter de ses responsabilités et d'accepter de façon passive l'inaction qui lui est imposée par l'utilisation fréquente du veto par l'un de ses membres permanents.

108. Le veto américain n'a pas seulement été utilisé à maintes et maintes reprises en vue de bloquer des décisions du Conseil qui, en fait, auraient été unanimes : récemment, il a été utilisé comme une menace constante afin d'empêcher tout projet de résolution qui ne plaît pas à Israël de parvenir à la table du Conseil. Sous la pression d'une telle menace, et malgré la situation tragique et qui s'aggrave sans cesse dans les territoires arabes occupés, la majorité écrasante des membres du Conseil qui se préoccupent vraiment de ce qui se passe sur la rive occidentale et dans d'autres régions des territoires arabes occupés a accepté le

compromis d'un consensus qui reflète la vive préoccupation du Conseil devant la situation très sérieuse qui existe dans les territoires arabes occupés et à l'égard du sort de leur population, réaffirme l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre à tous les territoires arabes occupés, déplore les mesures de répression adoptées par Israël contre la population arabe ainsi que sa politique visant à modifier la composition démographique et le caractère géographique de ces territoires, en particulier l'établissement de colonies de peuplement israéliennes, et, en dernier lieu, demande à Israël de s'abstenir de toutes mesures qui violent la Convention ou de les rapporter.

109. Mais ce compromis n'a pas satisfait la délégation des Etats-Unis, bien que le texte de ce consensus ait été rédigé de façon à faire droit au point de vue de cette délégation et malgré le fait que beaucoup de parties arabes aient des réserves très fortes concernant sa faiblesse. Le texte est devenu celui de la majorité des membres du Conseil, et ceux qui l'ont appuyé se sont acquittés, à mon avis, du minimum des responsabilités qui leur ont été conférées en vertu des dispositions de la Charte et en tant que membres de l'organe de l'Organisation des Nations Unies responsable au premier chef de la paix et de la sécurité internationales.

110. Parmi ceux qui n'appuient pas l'opinion de la majorité, nous devons distinguer deux catégories. D'une part, il y a les membres qui ne sont pas tout à fait satisfaits de ce texte parce que, à leur avis, il ne constitue pas la réponse juste et logique du Conseil devant le sort des populations arabes qui souffrent du joug de l'oppression et de l'occupation israéliennes. Non seulement nous comprenons entièrement l'attitude de ces délégations mais nous nous rallions à leur position et à leurs points de vue et nous considérons que le Conseil aurait dû réagir de façon beaucoup plus énergique devant la tragédie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés. D'autre part, nous ne comprenons pas la position de ceux qui ne sont même pas en mesure d'appuyer cette expression bien faible de la part du Conseil sur la tragédie longue de plusieurs décennies d'un peuple sous occupation étrangère. Qu'y a-t-il dans cette déclaration que la délégation des Etats-Unis estime être inacceptable ? J'ai écouté avec grand soin la déclaration faite cet après-midi par le représentant des Etats-Unis et je ne puis qu'exprimer ma satisfaction devant le fait qu'il a réaffirmé la position de son pays concernant l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève¹, l'importance de la mise en œuvre de toutes ses dispositions et l'illégalité de la création de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés. Mais il a ajouté qu'il trouvait dans cette déclaration un certain manque d'équilibre parce qu'aucune mention n'y est faite des droits de la puissance occupante qui contrebalancent ses devoirs et obligations.

111. Mais qui se plaint de violations des droits de la Puissance occupante ? Je ne crois pas que le Conseil

soit saisi d'une plainte d'Israël contre le peuple palestinien qui vit sous l'occupation accusant ce peuple de ne pas respecter les droits de la Puissance occupante. Et qui a dit que l'occupation était un processus éternel qui, après plus de neuf ans depuis l'agression de 1967, devrait maintenant s'assortir de droits ? La présence même d'Israël dans les territoires occupés est un acte d'agression qui bafoue la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, y compris les résolutions si souvent mentionnées par le représentant des sionistes, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Franchement, dans ces conditions, nous ne comprenons pas pourquoi l'ambassadeur Scranton a fait état de l'absence de référence aux droits de la Puissance occupante.

112. L'ambassadeur Scranton a dit que l'injonction faite à Israël était "déplacée dans ce contexte et à l'heure que nous vivons" [par. 35 ci-dessus] et qu'il ne convenait pas de lui demander de rapporter les mesures prises dans les territoires occupés. J'avoue que je ne parviens pas à comprendre pourquoi ce serait déplacé à l'heure que nous vivons. Israël, même de l'avis des Etats-Unis, viole les dispositions de la quatrième Convention de Genève en établissant des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, mesure considérée à juste titre par les Etats-Unis et par tout le monde comme un obstacle à la paix. Or si le Conseil de sécurité, dans sa déclaration, demande à l'agresseur qui commet une violation de la quatrième Convention de Genève et des principes du droit international de réparer ses torts, comment pareille réquête pourrait-elle être déplacée et de mauvais aloi ? Cela me paraît bien impossible.

113. Quant au représentant d'Israël, deux de mes collègues ont dit il y a quelques instants que ses déclarations devenaient vraiment de plus en plus ennuyeuses, non pas qu'elles ne soient éloquentes, bien écrites et bien tournées. Certes, le représentant du régime sioniste, qui vient d'un pays étranger dont la langue officielle est l'anglais, est évidemment maître dans cet idiome. Et nous ne pouvons que nous excuser, nous les représentants venant de la région même dont le Conseil examine actuellement la cause et le sort, de ne pouvoir véritablement lutter avec lui sous l'angle de l'éloquence et de la puissance du verbe. Si ses déclarations sont ennuyeuses, c'est parce que nous avons dû écouter une fois de plus les mêmes mensonges, les mêmes falsifications, les mêmes arguments qui ont été tant de fois réfutés non seulement par des représentants arabes mais aussi par l'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité et des Membres de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Dans ces conditions, je me bornerai à ne relever qu'une ou deux des remarques faites par le représentant d'Israël.

114. Il a défié n'importe quel représentant arabe de déclarer officiellement ici qu'il regrette les pertes de vies juives comme le représentant d'Israël a dit regretter la mort de ces jeunes Palestiniens, garçons et

filles, qui sont tués chaque jour dans les territoires occupés par les soldats israéliens. En qualité de représentant de la République arabe syrienne, je répéterai ici que les Arabes en général, et mon pays et mon peuple en particulier, ont toujours éprouvé la plus profonde compassion, spécialement pendant la seconde guerre mondiale, pour tous les Juifs victimes de crimes nazis. Alors que tant de pays européens et autres gardaient le silence sur les crimes commis par les nazis, les pays arabes ont été au contraire, et comme de coutume, un refuge où les réfugiés juifs pouvaient se rendre pour y trouver la sécurité. De même, nous avons toujours soutenu et déclaré que nous n'avions rien contre les Juifs, que nous n'avions rien contre le judaïsme. Nous respectons les Juifs et nous respectons le judaïsme; mais nous avons le droit, en tant que peuple victime d'une agression, de combattre l'agresseur; nous avons le droit de combattre ces soldats et ces étrangers qui occupent nos territoires. J'irai même jusqu'à dire que nous déplorons la mort des sionistes qui, de temps à autre, sont tués dans la lutte contre nos héros nationaux et notre peuple. Nous la regrettons parce que nous pensons que ces gens auraient connu un sort bien meilleur s'ils étaient restés où ils étaient ou s'ils avaient véritablement respecté les droits humains et nationaux de notre peuple. Ils auraient ainsi sauvé leur propre vie. Mais que le représentant du racisme sioniste ne s'attende pas à nous voir déplorer les pertes subies par l'ennemi qui occupe notre terre et usurpe nos droits.

115. Une autre plainte familière dans la bouche du représentant sioniste est que les Nations Unies sont contre Israël, que les institutions spécialisées adoptent de temps à autre des résolutions condamnant Israël, de sorte qu'Israël est devenu une victime, les Nations Unies sont sur le déclin et la moralité de cette organisation qui condamne toujours Israël ne peut être que mise en cause. Je me demande quelle serait la réponse de nos frères africains si le régime raciste d'Afrique du Sud soutenait une semblable thèse. Le régime raciste d'Afrique du Sud pourrait se prévaloir de la même position privilégiée qu'Israël en tant que régime le plus souvent condamné par la communauté internationale. Le fait d'avoir été condamnés tant de fois, des centaines de fois, ne signifie pas vraiment qu'Israël ou l'Afrique du Sud sont des victimes. C'est la preuve qu'Israël et l'Afrique du Sud et tous les agresseurs du même genre sont véritablement des hors-la-loi et des pays, régimes ou entités qui défient les Nations Unies et l'immense majorité de la communauté internationale dans ses désirs.

116. Le représentant israélien a dit par exemple que le rapport d'un expert belge à l'UNESCO n'avait pas été discuté et que l'UNESCO avait adopté une résolution condamnant Israël. Je fus surpris de lire aujourd'hui même dans un bulletin de la Jewish Telegraphic Agency une observation sur cette condamnation par l'UNESCO. Parmi les pays qui ont condamné Israël se trouvaient pour la première fois, la Belgique, l'Italie, la France et le Japon. Je relève que la Belgi-

que, pour la première fois, après avoir compris de quels crimes et de quelles violations Israël se rendait coupable, s'est associée aux autres nations pour condamner Israël. Le rapport était présenté par un expert belge, et nous remarquons ici que la Belgique a condamné Israël. Le bulletin dit ceci : "C'est la première fois que la Belgique, habituellement amie, vote en faveur d'une résolution anti-israélienne".

117. La même chose est vraie de l'OMS. Le Conseil a entendu de la bouche de mon frère de l'Égypte les raisons pour lesquelles le rapport de la mission qui devait enquêter sur la situation des habitants des territoires arabes a été rejeté. C'est parce qu'Israël a refusé de recevoir cette mission et n'a permis à ses membres d'entrer dans les territoires occupés que séparément. Il est étrange qu'un pays qui pendant tant d'années a refusé aux comités et commissions d'enquête créés par les Nations Unies de pénétrer dans les territoires occupés se plaigne maintenant des résultats naturels de ce refus.

118. Le représentant du régime sioniste a terminé sa déclaration en falsifiant également l'attitude d'Israël au regard de la paix et en répétant que l'obstacle à la paix ne se trouvait pas dans l'occupation israélienne des territoires arabes ni dans la violation par Israël des droits de l'homme, et il a répété plusieurs mensonges et falsifications en ce qui concerne les relations interarabes et les réactions arabes vis-à-vis d'Israël. Je voudrais dire au représentant d'Israël que l'obstacle à la paix réside véritablement dans l'insistance d'Israël à poursuivre son occupation coloniale dans les territoires arabes. L'obstacle à la paix, c'est la nature raciste sioniste visant à détruire tout ce qui n'est pas juif dans les territoires occupés, à déraciner les non-Juifs et à implanter à leur place des étrangers venus de tous les coins du monde pour la simple raison qu'ils sont Juifs. L'obstacle à la paix, c'est l'insistance israélienne à refuser l'existence du peuple palestinien et les plans préétablis des sionistes en vue de disperser les Palestiniens, de les faire disparaître, de les tuer et d'enfermer leurs femmes et leurs enfants dans les camps où ils ont cherché refuge à la suite de l'agression et de l'oppression israéliennes. L'obstacle à la paix, c'est la politique israélienne de sabotage de tous les efforts internationaux pour établir une paix juste et durable dans la région, dans l'espoir de perpétuer le *statu quo* et l'occupation illégale des territoires d'autrui. L'obstacle à la paix, c'est l'arrogance d'Israël, le défi et le mépris qu'il affiche face aux principes du droit international et humanitaire, son refus persistant de respecter l'une quelconque des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies — et il y en a 181 —, même la résolution qui a établi son entité agressive. L'obstacle à la paix, c'est l'aveuglement d'Israël et son incapacité à comprendre que son entité raciste ne peut imposer beaucoup plus longtemps la mort, la destruction, l'humiliation et la domination à la nation arabe et que tant qu'il n'aura pas cessé son agression et son usurpation des droits et des terres arabes il n'y aura pas de paix pour l'agresseur.

119. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, à qui je donne la parole.

120. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : La réunion actuelle du Conseil a été convoquée le 4 mai afin d'examiner la situation dans les territoires arabes occupés. Plusieurs Etats ont pris part au débat. Notre déclaration du 5 mai [*1917e séance*] a permis à l'Organisation de libération de la Palestine de dire qu'elle voyait dans la présente réunion la suite du débat de mars dernier. Pendant que le Conseil discutait, les forces d'occupation châtiaient brutalement notre population sous occupation. Notre population sous occupation a manifesté par des moyens pacifiques son opposition à la persistance de l'occupation. Des porte-parole des forces d'occupation se sont efforcés d'imputer à des balles perdues la mort de nos concitoyens. Il est significatif que des carabines mal réglées aient été annoncées comme étant la cause de la mort de nos jeunes et non pas les soldats sans discipline et ivres de tirer des forces de l'occupation. A notre avis, le blâme incombe uniquement aux "généraux civilisés" qui avaient envoyé les soldats dotés d'instructions très nettes d'empêcher les manifestants d'agir quelles que soient les méthodes employées. Alors que le mouvement sioniste et les forces d'occupation faisaient régner le chaos par leurs caprices, leurs actes de provocation et leurs brutalités, le Conseil se livrait à un débat sur la meilleure façon de redresser la situation et la manière qui lui permettrait d'être à la hauteur de ses tâches de ses responsabilités.

121. Il est attristant qu'après un aussi long débat, et malgré tous les faits qui ont été mis en lumière au Conseil, il se trouve un gouvernement pour déclarer qu'il ne peut partager avec les autres membres du Conseil une expression d'inquiétude à l'égard des pratiques dirigées contre un peuple occupé — une simple expression d'inquiétude. Il est lamentable que ce gouvernement doive renoncer aux principes que défend son peuple. Nous sommes profondément attristés de voir que le Gouvernement des Etats-Unis n'ose pas, à ce stade de sa campagne électorale pour la présidence, se joindre au reste du monde et aux membres du Conseil pour demander, de concert avec eux, à la Puissance occupante de se conformer aux dispositions de la quatrième Convention de Genève et de renoncer à toutes les mesures qui violent cette convention ainsi que les principes de la Charte et les résolutions pertinentes du Conseil et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant des Etats-Unis aurait peut-être aimé que le Conseil adoptât une résolution félicitant Tel-Aviv pour ses pratiques et sa politique contre les autochtones de Palestine, une résolution qui garantirait l'établissement de colonies de peuplement dans toute la Palestine et, vraisemblablement, qui déclarerait et qui garantirait que les frontières de défense d'Israël seraient à 800 kilomètres à l'est du Jourdain, comme l'a suggéré l'un des généraux sionistes.

122. Le Conseil s'est entendu dire que la Puissance occupante avait l'obligation de maintenir l'ordre public et le droit de protéger ses forces. Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil que l'Assemblée générale a affirmé le droit légitime de tous les peuples sous occupation étrangère de résister à cette occupation, notamment leur droit à la résistance armée. C'est l'occupation qui fait naître la résistance, et non l'inverse.

123. Au Conseil et ailleurs, on nous dit que la Palestine est la terre des Juifs et que si cela ne plaît pas aux Palestiniens il faut trouver une solution finale pour les faire passer de l'autre côté des frontières. Cela ne nous rappelle-t-il pas la saisie des Sudètes ? Ou est-ce une autre forme de l'*Anschluss*, qui sera inévitablement suivie par le concept du *Lebensraum*, comme l'a déjà suggéré un autre général sioniste ? Et puis, qui sait, peut-être y aura-t-il une guerre préventive qui nous mènera vers de nouveaux désastres et de nouvelles catastrophes et la "création de réalités nouvelles". Le représentant du Gouvernement des Etats-Unis pense-t-il que le Conseil devrait reconnaître le "droit" des racistes sionistes à l'expansion territoriale ? Pense-t-il que le Conseil signera un nouvel accord de Munich avec les sionistes ? Qu'il le dise clairement ! Ne suffit-il pas que son gouvernement finance le régime sioniste en Palestine ? Peut-être son courage aidera-t-il son candidat aux prochaines élections au prix de la paix dans le monde.

124. Le comportement habituel des racistes sionistes ressort de ce qu'a dit la radio d'Etat de Tel-Aviv quant à la requête présentée par un groupe de Palestiniens tendant à ce que les plans destinés à prendre les terres arabes en Galilée soient abrogés. M. Rabin aurait dit : "Plutôt que de s'occuper du passé, on devrait commencer par trouver de nouveaux moyens de réaliser les buts communs de la coexistence". Cette déclaration est très significative. Enterons le passé. Pourquoi abroger ? Nous saisissons ce territoire aujourd'hui et nous recommençons à parler demain. Les sionistes projettent de maintenir leurs plans, de commettre d'autres crimes, de saisir d'autres terres et d'expulser d'autres gens. Pourquoi abroger ?

125. Le Conseil a été saisi d'une situation des plus graves. Tant que les racines de cette situation — c'est-à-dire l'occupation — n'auront pas été extirpées, la situation s'aggravera et la tension restera très vive. Nous sommes certains qu'on dresse des obstacles devant le Conseil, qui s'efforce de réaliser la paix et d'éliminer la cause profonde de cette grave situation, à savoir l'occupation. L'impression que le Conseil se soucie peu de sa tâche doit être redressée; il faut démasquer les vrais coupables.

126. Pour conclure, mon peuple continuera de lutter pour sa libération nationale. Le monde entier continuera d'appuyer notre juste cause afin d'éliminer l'occupation étrangère. Nous garderons notre foi dans l'utilité qu'il y a d'avoir recours au Conseil pour re-

dresser nos torts et soulager nos souffrances. Nous savons que le monde a isolé les racistes sionistes, et il ne se passera guère de temps avant que les principaux partisans de ce système et de ce régime connaissent un sort identique.

127. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la République arabe libyenne, qui souhaite exercer son droit de réponse.

128. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai quelques observations à faire à propos des allégations et des déformations du représentant sioniste.

129. Invariablement, dès que nous parlons des territoires occupés, le représentant sioniste s'efforce de détourner l'attention de ce problème très grave en parlant des problèmes et des divergences qui existent entre les pays arabes ou en leur sein et dans la nation arabe dans son ensemble, afin d'esquiver la question dont le Conseil est saisi et de présenter les Arabes sous un mauvais jour en les dépeignant comme étant étroits, intolérants et petits — tactique de toute évidence raciste.

130. Les problèmes interarabes ne relèvent pas de la compétence du Conseil, mais si M. Herzog veut que le Conseil s'occupe de ces problèmes et aide les Arabes à réaliser l'unité, moi, en tant que représentant de la Libye, je m'en féliciterai. Cependant, nous savons que la dernière personne à vouloir que les Arabes soient unis et fassent des progrès, c'est bien le représentant de l'entité sioniste.

131. Les querelles, parfois la guerre ouverte, entre différentes factions semblent être la caractéristique des nations en évolution, qui luttent pour le progrès et l'unité. Si nous comparons ce qui se passe maintenant dans la nation arabe avec ce qui s'est produit dans le passé dans les autres nations — les Etats-Unis, par exemple, ou l'Italie, l'Allemagne, ou même l'Irlande, d'où vient M. Herzog — nous pourrions presque dire que, tout simplement, les Arabes n'ont pas encore commencé leur guerre civile. Mais c'est une tout autre affaire; cela est différent de ce qui se passe dans les territoires occupés. Là-bas, en Palestine, nous avons affaire à une situation coloniale, une situation raciste. Nous sommes sûrs, nous Arabes, que nous réaliserons notre unité et notre progrès et que nous libérerons totalement notre terre. Nous, Arabes, comptons 150 millions d'êtres humains, et nous pouvons assurer M. Herzog que les Palestiniens et les Arabes n'accepteront jamais d'être les Peaux-Rouges du XXe siècle.

132. Le représentant de l'entité sioniste sait qu'en dépit de la propagande sioniste et des ses prétentions le mouvement sioniste a échoué dans ses efforts. L'avenir de cette entité raciste est à tout le moins incertain. Malgré leur propagande et leurs prétendus victoires militaires, les sionistes n'ont pas réussi à

réaliser leur rêve de rassembler tous les Juifs du monde en Palestine. Les colons amenés en Palestine ne sont encore que la minorité des Juifs du monde entier et le resteront toujours.

133. Les sionistes ne sont pas parvenus à établir une entité viable au Moyen-Orient. Malgré l'exploitation sioniste des terres arabes, des ressources humaines et matérielles arabes, c'est une entité qui ne peut survivre sans une aide étrangère massive, surtout une aide américaine.

134. L'entité sioniste n'est pas parvenue à s'intégrer à ses voisins ni à s'imposer aux peuples de la région. Au cours des récentes années, de nombreux signes ont confirmé le fait que les sionistes n'avaient pas d'avenir au Moyen-Orient. Ils ne peuvent avoir d'avenir là où ils ne sont pas acceptés, et ils ne seront jamais acceptés par la majorité arabe de la région tant qu'ils refuseront de se considérer eux-mêmes comme partie de la population au lieu de continuer à se comporter comme des intrus coloniaux. Il est évident que cette entité raciste, expansionniste et colonialiste n'a pas d'avenir à moins qu'elle ne brise le ghetto physique et psychologique qui est le sien pour essayer de régler ses problèmes avec nous, au lieu d'essayer de survivre malgré et contre l'environnement qu'est le Moyen-Orient arabe.

135. Le moment et l'heure choisis par les sionistes ont joué contre eux depuis le début. Leur agression contre la nation arabe a eu lieu précisément lorsque celle-ci commençait à s'éveiller. C'est l'obstacle le plus sérieux à la réalisation du rêve sioniste et, de ce fait, ce rêve finira par être brisé, malgré les problèmes que connaissent les Arabes eux-mêmes dans leur lutte pour l'unité et le progrès.

136. Les Arabes avancent sur tous les fronts : éducation, niveau de vie et technologie. Dans ces domaines, le fossé se rétrécit sans cesse entre les Arabes et les colons de la minorité européenne en Palestine. En outre, les Arabes ont commencé à comprendre l'importance des relations publiques, et tous les jours leur cause acquiert de l'élan dans le monde. Ce qui est aussi important, c'est que nous avons commencé à faire la différence entre les peuples et leurs gouvernements, surtout en Occident, et nous avons commencé à nouer des relations directes avec les populations, notamment en Europe et plus récemment aux Etats-Unis.

137. Partout dans le monde, la vérité sur la cause arabe apparaît de plus en plus clairement. Les peuples du tiers monde — Asie, Afrique et Amérique latine — comprennent maintenant la nature véritable du sionisme, et leur solidarité avec le peuple de Palestine croît de jour en jour, surtout depuis l'alliance entre les colonialistes, l'établissement impérialiste en Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud, et depuis qu'a été démasquée la nature raciste de l'entité sioniste.

138. Dans les pays socialistes, la nature véritable de l'entité sioniste saute aux yeux en raison de ses liens avec les impérialistes et les forces réactionnaires du monde. Les pays socialistes voient maintenant en Israël un agent de ces forces capitalistes et impérialistes, et partout dans le monde les nations et mouvements socialistes et progressistes ont marqué un changement à l'égard des Arabes, dans lesquels ils voient maintenant une force motrice des vastes mouvements de libération progressistes.

139. Dans le monde occidental, les Arabes continuent de souffrir en raison de l'engagement illimité des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux à l'égard des sionistes. Le mouvement sioniste est en mesure d'exercer une influence directe sur l'établissement occidental par l'intimidation, par une pression économique et financière, par la corruption, par la mainmise sur les moyens d'information, par le chantage et l'exploitation du sentiment de culpabilité des chrétiens lié à l'antisémitisme européen traditionnel et aux événements reliés au nazisme. Néanmoins, au cours des dernières années, et surtout depuis 1973, il s'est produit un changement lent mais constant et net dans l'esprit des populations de ces pays, qui ont commencé à douter de leurs dirigeants et de leurs politiciens au sujet de leur engagement envers l'entité sioniste et le mouvement sioniste et qui ont commencé à comprendre qu'il y a pour le moins une cause arabe. Ces peuples n'ont plus peur de discuter franchement de la question du Moyen-Orient. Nous notons qu'il y a une pression au niveau de la communauté, une pression qui a commencé à se faire sentir même sur les moyens d'information pro-sionistes.

140. Auparavant, les Arabes eux-mêmes souffraient de l'influence de la propagande sioniste, qui les avait convaincus que persuader les peuples de l'Occident était une cause perdue et que l'Occident était trop pro-sioniste pour se prêter au moindre changement. Mais les Arabes en savaient suffisamment pour faire la différence entre les dirigeants et les masses. Des contacts d'homme à homme ont été établis et leurs conséquences se font maintenant sentir.

141. On a commencé à parler ouvertement dans les moyens d'information du lobby sioniste et des pressions sionistes. Il y a quelques années, en 1968, un éminent Américain a prononcé le mot "impartialité" au sujet de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient. On l'a accusé d'être antisémite et on a dit qu'il avait été écarté depuis de la scène politique. Or on parle maintenant d'impartialité sans hésitation, et, aux Etats-Unis, en une année d'élections, un candidat pro-sioniste a été battu, même dans des régions considérées comme des bastions du sionisme. Il est intéressant de noter dans quelle infime mesure les discussions électorales aux Etats-Unis portent cette année sur le Moyen-Orient. Certes, on entend de temps en temps quelques phrases, en termes vagues et généraux, pour rassurer Israël et lui dire qu'on l'appuie, mais le problème de l'engagement envers Israël n'est plus au centre même des élections américaines.

142. Un autre phénomène important aux Etats-Unis est que les Arabes américains ont commencé à s'organiser. Ils déclarent maintenant être fiers d'être Arabes en plus d'être de bons Américains, et ils ont commencé à protester contre l'engagement illimité des Etats-Unis à l'égard du mouvement sioniste. Il y a trois semaines à peine, le maire de Cleveland, dans l'Ohio, a reçu le congrès annuel des Arabes américains et a présenté les clés de la ville aux ambassadeurs arabes. Il a manifesté sa solidarité envers la cause palestinienne. Le maire d'une autre ville américaine, dans le Michigan, a proclamé le 15 mai comme étant le "Jour de la Palestine" dans sa communauté.

143. A l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales, nous constatons également les progrès de la cause palestinienne : on reconnaît le peuple palestinien et l'Organisation de libération de la Palestine en tant que

représentant de ce peuple; on condamne la politique d'Israël et on condamne le mouvement sioniste comme étant raciste.

144. Toutes ces choses que j'ai rapidement citées, prises ensemble, mènent à la conclusion, comme nous l'avions déjà dit, que les sionistes n'ont pas d'avenir et n'ont d'autre choix au Moyen-Orient que d'échapper à la prison artificielle dans laquelle ils se sont eux-mêmes enfermés et de faire la paix avec nous afin d'être acceptés par nous en tant que Juifs, en tant qu'êtres humains, et non pas en tant que colons sionistes.

La séance est levée à 18 h 5.

Note

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
